



**MINISTERE DE LA PROMOTION FEMININE, DE L'ENFANCE ET DES
PERSONNES VULNERABLES**

**PROJET DE FONDS D'INVESTISSEMENT SOCIAL DE RELANCE POST EBOLA
(PERSIF)**

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL**

N°002/MPFPV/PERSIF/UCP/2025

Secteur : Social

Financement : FAD

Référence de l'accord de financement : DON 2100155030970

N° d'Identification du Projet : P-Z1-KZ0-032

Date de l'Avis : 07 juillet 2025

Intitulé de la Mission : **Recrutement d'un Consultant individuel pour l'élaboration d'un plan de gestion des déchets biomédicaux (PGDB) du Projet PERSIF.**

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a obtenu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), afin de couvrir le coût du Projet de Fonds d'Investissement Social de relance Post Ebola (PERSIF). L'Unité de Gestion du Projet PERSIF se propose d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don pour financer le contrat des services d'un Consultant Individuel pour l'élaboration d'un Plan de Gestion des déchets biomédicaux (PGDB).
2. Les services prévus au titre de contrat se résument comme suit : i) Identifier les principaux risques/impacts environnementaux et sociaux découlant de la gestion des déchets en lien avec chaque formation sanitaire à réhabiliter ; ii) Identifier les méthodes actuelles de gestion des déchets biomédicaux autour de chaque formation sanitaire à réhabiliter ; iii) Evaluer les capacités de chaque formation sanitaire à assurer une bonne gestion des déchets biomédicaux y compris les forces et les faiblesses ; iv) Identifier les institutions, organisations et sociétés

actuelles des secteurs public et privé et leurs rôles dans la gestion des déchets biomédicaux ; v) Décrire et évaluer le cadre politique, institutionnel et juridique de la gestion environnementale et sociale en général de la gestion des déchets biomédicaux en particulier ; vi) Proposer des mesures pour éliminer ou atténuer les risques environnementaux et sociaux associés à la mauvaise gestion des déchets biomédicaux ; vii) Présenter les enseignements tirés de projets similaires et la manière dont ils pourraient être mis à profit pour le projet actuel ; viii) Evaluer la production de déchets de chaque formation sanitaire et proposer des mesures pour améliorer la gestion des déchets biomédicaux ; ix) Élaborer un plan de gestion des déchets biomédicaux intégrant un dispositif de suivi-évaluation, un arrangement institutionnel de mise en œuvre, un budget, un mécanisme de gestion des plaintes et des mesures de renforcement des capacités ; x) Préciser les besoins/exigences, et les procédures à envisager et mettre en œuvre, en ce qui concerne la participation ou la consultation du public, des mairies et gestionnaires des questions urbaines dans ce domaine. Pour chaque besoin, indiquer la liste des institutions qui devront être impliquées ;

3. Le délai d'exécution des prestations est estimé à 30 jours calendaires et se déroulera courant le mois d'octobre 2025.
4. L'UCP/PERSIF invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (Curriculum Vitae récent, daté et signé, Copie (s) du ou des Diplôme (s), référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, photocopie des attestations et / ou Certificats de travail, etc.). Le CV devra mettre en évidence les références des prestations similaires et expériences dans des missions comparables du Candidat. Seules les missions approuvées (attestées) seront prises en compte dans l'évaluation
5. Le candidat doit remplir les conditions de qualification suivantes :
 - Avoir un diplôme d'études supérieures (BAC+ 5 ans au moins) en sciences environnementales et sociales, sociologie, biologie, pharmacie ou domaine connexes ou tout autre diplôme jugé équivalent et ayant comme base l'environnement ;
 - Justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la conduite des plans de gestion des déchets dangereux et biomédicaux des projets de développements financés par le Groupe de la Banque Africaine de Développement, ou autres Banques Multilatérales de développement, notamment la Banque Mondiale, la Banque Islamique de Développement, l'Agence Française de Développement, etc. : 20 points ;
 - Avoir réalisé au moins trois (03) missions similaires au cours des cinq (05) dernières années (2020 – 2024) : 30 points (à raison de 10 points par expérience) sur financement des partenaires techniques et financiers de la Guinée dont la BAD et les autres institutions financières internationales ;
 - Fournir les références complètes, indicateurs détaillés de tâches réalisées dans le CV et faire l'évidence des attestations de bonne exécution desdites missions ;

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque** », Edition octobre 2015 de la Banque Africaine de Développement, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

6. La procédure de sélection se fera par Appel à concurrence en une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte de trois (3) candidats les plus qualifiés pour la mission au regard de l'analyse des CV reçus et les autres informations fournies sur leurs capacités et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations. Le candidat classé premier sera invité à soumettre sa proposition technique et financière en vue de la négociation et l'attribution du contrat.

L'évaluation des dossiers de candidatures (CV) sera effectuée sur la base des critères barème de notation suivants :

Critères	Notes Pondérée pour le critère
1. Diplôme - Bac+5 et Plus : 5 points - Qualification inférieure : 0 point - Diplôme en Sciences environnementales ou diplôme équivalent : 5 points	Qualifié ou éliminé
2. Nombre d'années d'expérience générale dans l'élaboration des instruments de sauvegarde environnementale et sociale, notamment le PGES, l'EIES des projets de développement. 8 ans et plus : 40 points - Moins de 8 ans et à plus de 3 ans : le nombre de points est calculé au prorata (5 points par années) ; - Moins de 3 ans : 0 point	[40]
3. Expérience du Candidat dans le domaine des prestations similaires : - Avoir réalisé au moins trois (03) plans de gestion biomédicaux en Guinée ou dans l'espace CEDEAO, sur financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement, ou autres Banques Multilatérales de développement, notamment la Banque Mondiale, la Banque Islamique de Développement, l'Agence Française de Développement, etc, au cours des cinq dernières années (2020 – 2024) : 30 points (à raison de 10 points par expérience) ; - Justifier d'une expérience de cinq (5) ans dans la conduite des plans de gestion déchet biomédicaux : 20 points	[50]
4. Connaissance de l'Environnement du travail Avoir réalisé au moins deux (2) missions similaires en Guinée à raison de 5 points par référence	[10]
TOTAL	[100]

La note minimale de qualification est de 70 points sur 100. Une liste restreinte de trois (3) consultants sera constituée dont la note totale individuelle est égale ou supérieure au score minimum ci-avant cité selon le classement. En cas de consultants classés ex-aequo, le consultant ayant obtenu le plus grand nombre cumulé d'expérience (générale et spécifique) évaluées sera sélectionné.

7. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 08h30-17H00 de lundi à vendredi.
8. Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par courriel (format PDF) à persif.guinee@gmail.com ou à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 21 juillet 2025 à 10 heures 00 minute (GMT) sous une enveloppe scellée avec mention du poste à pourvoir.

« AMI N°002/MPFPV/UCP/2025 - Recrutement de Consultant individuel pour
l'élaboration d'un Plan de Gestion des déchets biomédicaux (PGDB) du projet PERSIF »

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

A l'attention de **Monsieur le**

Coordonnateur du Projet –UGP-PERSIF/Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables / 2^{ième} étage / Immeuble ADOHA / Quartier Cité Douane / Commune de Matam.

Pour l'envoi par courriel :

E-mails : persif.guinee@gmail.com et mettre en copie mohamed.diaby2020@gmail.com

Conakry le 07 juillet 2025